

PREAMBULE

Conformément au préambule et à l'article 4 des Conditions Générales d' Utilisation (dénommées ci-après " CGU "), l' Artiste a décidé de s'inscrire sur le Site de Makemefamous.fr pour bénéficier d'un soutien lié au lancement de sa carrière.

Les présentes ont pour objet de définir les conditions particulières d'utilisations du Site par l' Artiste.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

1. DEFINITIONS

" Artiste " : désigne un artiste inscrit sur le Site après accord avec la société Richest Media et disposant d'un Compte d' Artiste.

" Compte d' Artiste " : désigne la ou les pages privatives d'un Artiste.

" Compte de Membre " : désigne la ou les pages privatives d'un Membre à partir duquel il peut renseigner, consulter et modifier ses informations personnelles (Login, Mot de passe, Nom, Prénom, E-mail, etc.).

" Contribution " : valeur monétaire que paye l'Internaute-Contributeur pour accéder à des espaces privés du site.

" Droits " : désigne l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, le droit à l'image, les droits d'auteur, notamment le droit de reproduction et de représentation, les droits voisins des artistes et droits des producteurs phonographiques et vidéographiques, le droit des marques, lesdits droits s'entendant de ceux prévus par le Code de la propriété intellectuelle et les conventions internationales.

" Éléments Visuels " : désigne les éléments de type: textes, vidéos, images, photographies, graphiques, etc. que l'artiste peut associer aux Œuvres afin de présenter celles-ci au public.

" Espace " : désigne la partie du Site dédiée à l' Artiste réservée aux Internautes-Contributeurs de cet Artiste.

" Fiche Artiste " : désigne la partie du Site dédiée à l' Artiste destinée à l'hébergement et la diffusion des Œuvres et des Éléments Visuels de ce dernier.

" Fiche de Membre " : désigne la partie du Site dédiée à un Membre et à l'hébergement et la diffusion des informations de son Compte de Membre qu'il aura souhaité rendre publiques.

" Identifiants " : désigne le pseudonyme (pseudo), ainsi que tout code confidentiel ou mot de passe permettant de s'identifier afin d'accéder aux Comptes.

" Internaute-Contributeur " : désigne un Membre ayant apporté une contribution financière à au moins un Artiste. Il est souligné que l' Internaute-Contributeur n'est pas producteur au sens des articles L.213-1 et L. 132-23 du Code de la Propriété Littéraire et Artistique.

" Membre " : désigne une personne physique inscrite sur le site et disposant d'un compte de Membre.

" Œuvre " : désigne une œuvre originale au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, et dont

l' Artiste ou RICHEST MEDIA est titulaire des Droits.

" Service " : désigne le Service objet du présent Contrat.

" Site " : désigne le site web <http://www.makemefamous.fr> ou toute URL qui pourrait lui être substituée par RICHEST MEDIA.

" Titulaire " : désigne l' Artiste disposant, à titre personnel ou au nom et pour le compte de tiers, l'ensemble des Droits sur l'œuvre et les Éléments Visuels, pour toute exploitation dans le cadre des présentes, lui permettant de s'engager dans les termes du présent Contrat.

" Utilisateur " : désigne une personne physique navigant sur le Site et pouvant être répartie dans les catégories suivantes :

- Visiteur
- Membre
- Internaute-Contributeur
- Artiste

" Visiteur " : désigne un internaute navigant sur le Site sans s'inscrire.

2. OBJET

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels RICHEST MEDIA met à disposition de l' Artiste, à titre gratuit, et pour la durée prévue à l'article 14, un espace de stockage et une interface web lui permettant de diffuser, sur Internet, sur réseau de téléphonie mobile et/ou sur tout autre réseau de communication électronique ouvert au public qui pourrait être ajoutés au Service par Makemefamous, les Œuvres et les Éléments Visuels dont l' Artiste est Titulaire des Droits.

3. PRIX

Le Service est fourni à l' Artiste à titre gratuit.

En contrepartie du caractère gratuit du Service qui lui est offert par RICHEST MEDIA, l' Artiste concède gracieusement à RICHEST MEDIA une licence d'exploitation des droits détenus par lui sur ses Œuvres et ses Éléments Visuels dans les conditions précisées à l'article 4.

4. CESSION DE DROITS

L' Artiste cède à RICHEST MEDIA, à titre exclusif et gratuit, pour le monde entier, pour toute la durée des présentes, les Droits tels qu' énoncés ci-dessous, pour notamment

(i) fournir le Service proposé par RICHEST MEDIA, incluant toute exploitation par RICHEST MEDIA des Œuvres, à titre gratuit ou onéreux, sous forme de mise en téléchargement ou de diffusion sur internet, réseaux de téléphonie mobile et/ou tout autre réseau de communication ouvert au public, et

(ii) diffuser sur le Service des messages publicitaires ou promotionnels relatifs à des produits ou services de RICHEST MEDIA ou de tiers.

A ce titre, l' Artiste autorise RICHEST MEDIA à :

a) reproduire ou faire reproduire tout ou partie des Œuvres et des Éléments Visuels, par tout procédé, sous toute forme, sur tout support connu ou inconnu, qu'il soit papier, électronique, magnétique, optique ou numérique tels que notamment les disques durs, associés ou non à d'autres œuvres de quelque nature qu'elles soient ;

b) procéder ou faire procéder aux transformations des Œuvres et des Éléments Visuels que

RICHEST MEDIA jugera nécessaires à leur exploitation et à leur diffusion ;

c) représenter ou faire représenter tout ou partie des Œuvres et des Éléments Visuels, sur tout réseau visé ci-dessus, par tout procédé, sous toute forme, connue ou inconnue, en association ou non à d'autres œuvres de quelque nature qu'elles soient.

En tout état de cause, la durée de la présente concession ne pourra excéder la durée légale de protection de la Propriété littéraire et artistique en vigueur au moment de l'exécution des présentes sur les Œuvres et les Éléments Visuels.

L' Artiste autorise expressément MY MAJOR COMPANY :

a) à présenter les Œuvres et les Éléments Visuels afin notamment, d'en permettre la consultation directe depuis la page d'accueil du Service où sur toute autre page ou partie de page visant à promouvoir, sous quelque forme que ce soit, les Œuvres et les Éléments Visuels de l' Artiste ;

b) à assurer la promotion et/ou la publicité du Service et à diffuser sur le Service des messages publicitaires et/ou promotionnels relatifs à des produits ou services de tiers ;

c) à poursuivre toute action publicitaire et / ou promotionnelle qui aurait été engagée par RICHEST MEDIA antérieurement au moment du retrait du Compte d' Artiste et de la Fiche-Artiste associée et / ou d'une ou plusieurs Œuvres et / ou d'un ou plusieurs Éléments Visuels par l' Artiste ou par RICHEST MEDIA dans les conditions prévues à cet effet ; ladite action publicitaire et / ou promotionnelle se poursuivant jusqu'à son terme sans pouvoir excéder une période de 8 (huit) mois à compter de la date du retrait.

Dans ce cadre, l' Artiste autorise expressément RICHEST MEDIA à réaliser et mettre en ligne des extraits des Œuvres et des Éléments Visuels hébergés.

En contrepartie des droits cédés par l'artiste à RICHEST MEDIA, celui-ci lui versera une redevance égale à 20 % (vingt pour cent) des Recettes Nettes hors taxes encaissées par RICHEST MEDIA au titre de l'exploitation des contenus dans l' Espace dédiée à l' Artiste, objets des présentes.

Les Recettes Nettes Hors Taxes sont définis comme le chiffre d'affaires hors taxes encaissé par RICHEST MEDIA déductions faites des coûts directs afférents à cette exploitation et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- les frais de gestion, de production, de développement, de maintenance, de marketing,
- les commissions d'intermédiaires et de commercialisation payées par RICHEST MEDIA sans que ce taux puisse être inférieur à 30 % (trente pour cent) du chiffre d'affaires hors taxes encaissé,

Le décompte et le paiement semestriels des redevances dues à l' Artiste seront effectués dans les quatre mois suivant le 30 Juin et le 31 Décembre de chaque année durant laquelle les contenus auront été réalisés.

Les décomptes de redevances seront réputés approuvés et acceptés définitivement par l' Artiste à moins qu'il ne les conteste par écrit dans un délai de 3 (trois) ans à compter de leur réception.

L' Artiste devra, sous sa pleine et entière responsabilité, informer RICHEST MEDIA de son statut fiscal au regard des dispositions de la Loi du 26 Juillet 2491, relative à l'assujettissement à la TVA des redevances dues en exécution du présent contrat. En cas d'assujettissement, l' Artiste adressera à RICHEST MEDIA pour chaque semestre civil et sur la base du décompte de redevances établi par cette dernière, une facture pour le montant crédité au bénéfice de l' Artiste faisant apparaître la TVA au taux en vigueur. Dans l'hypothèse contraire, le paiement des redevances dues à l' Artiste interviendra après régularisation par ce dernier d'une note de débit portant déclaration de non assujettissement à la TVA.

4.1. REMUNERATION EQUITABLE / COPIE PRIVEE

RICHEST MEDIA exercera les droits reconnus par les lois, conventions internationales et/ou accords collectifs interprofessionnels pour toute utilisation des vidéogrammes objet des présentes, autre que l'usage privé, qu'il s'agisse tant de leur communication au public que de leur reproduction et notamment ceux résultant des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

5. GARANTIES

L' Artiste déclare :

a) avoir écrit, interprété et enregistré seul ses Œuvres et disposer de l'ensemble des Droits sur celles-ci ;

b) être le seul auteur de ses Éléments Visuels et disposer seul de l'ensemble des Droits sur ceux-ci.

Pour le cas où l' Artiste ne remplirait pas l'une de ces deux conditions, l' Artiste déclare et garantit à RICHEST MEDIA avoir obtenu par écrit, préalablement à la mise en ligne et à toute exploitation visée aux présentes de ses Œuvres et/ou de ses Éléments Visuels, soit auprès de l'ensemble des auteur(s), éditeur(s) et interprètes des Œuvres et Éléments Visuels soit par l'intermédiaire des sociétés de perception et de répartition des droits qui les représentent, l'ensemble des autorisations ou droits nécessaires à la mise en ligne et à toute exploitation sur le Service de l' Œuvre et/ou de l' Élément Visuel lui permettant de s'engager dans les termes des présentes, à titre personnel, et le cas échéant, au nom et pour le compte des personnes précitées.

Ces autorisations doivent inclure et permettre expressément, sous forme de téléchargement en ligne ou diffusion, à titre gratuit ou onéreux, sur Internet, réseaux de téléphonie mobile et tout autre réseau de communication électronique ouvert au public, l'exploitation. En cas de contestation, L' Artiste s'engage à en justifier par écrit à RICHEST MEDIA et à fournir à RICHEST MEDIA, à tout moment et à première demande de celle-ci, copie de l'ensemble des écrits justifiant des dites autorisations, ce à quoi s'engage et ce que reconnaît, d'ores et déjà irrévocablement l' Artiste.

L' Artiste garantit à RICHEST MEDIA qu'il s'est acquitté de l'ensemble des Droits et a obtenu l'ensemble des autorisations auprès des sociétés d'auteurs et de droits voisins et de leurs membres concernés pour l'exploitation sous forme de téléchargement en ligne ou diffusion, à titre gratuit ou onéreux, sur internet, réseaux de téléphonie mobile et tout autre réseau de communication électronique ouverts au public.

En conséquence, l' Artiste fait son affaire du règlement auprès des dits auteurs, éditeurs, artistes, producteurs et sociétés de perception et de répartition des droits, de toutes sommes qui leurs seraient dues au titre de la reproduction, de la représentation et de toute exploitation, à titre gratuit ou onéreux, de leurs œuvres ou de leurs interprétations dans le cadre du Service. L' Artiste s'engage à rembourser intégralement à RICHEST MEDIA, et à première demande de celle-ci, toutes redevances, dommages et intérêts ou frais de justice que RICHEST MEDIA pourrait avoir à supporter en raison de la reproduction, de la représentation et de toute exploitation des Œuvres et des Éléments Visuels hébergés via le Service.

L' Artiste est informé que toute déclaration erronée de sa part est susceptible d'engager sa responsabilité, RICHEST MEDIA étant en droit d'exiger de l' Artiste le remboursement de toutes sommes que RICHEST MEDIA devrait acquitter, à quelque titre que ce soit, auprès d'un ayant-droit, au titre de la reproduction et/ou de la représentation et/ou de la mise à disposition et communication au public des Œuvres et Éléments Visuels par RICHEST MEDIA dans le cadre de la fourniture ou de la promotion du Service.

6. EXCLUSIVITE

L' Artiste déclare ne pas avoir cédé, donné en licence ou transféré de toute autre manière à un

tiers, tout ou partie des Droits sur les Œuvres et les Éléments Visuels, y compris droit de priorité, de préférence ou de première option, dans des conditions qui ne lui permettraient pas de s'engager dans les termes des présentes, notamment à l'article 6, et s'interdit de le faire pendant toute la durée où l'Artiste assurera la diffusion et l'exploitation de ses Œuvres et Éléments Visuels via le Service.

L'ARTISTE s'engage pendant toute la durée du contrat et dans les 8 (huit) mois suivant son terme :

- à soumettre à RICHEST MEDIA par lettre recommandée avec accusé de réception toutes les offres originales qui lui seraient faites par un tiers quelconque et à donner la préférence à RICHEST MEDIA à conditions équivalentes;
- à ne pas commercialiser directement ou indirectement par tout moyen les Œuvres et Éléments Visuels mises en ligne et destinées à figurer sur makemefamous.fr ;
- à ne pas figurer sur un site concurrent de makemefamous.fr;

7. CONFLIT D'INTERET

Les qualités d'Artiste et d'Internaute-Contributeur sont incompatibles.

8. MODALITES ET LIMITES D'UTILISATION DU SERVICE

L'Artiste est responsable de l'utilisation, de l'affectation et de la conservation des Identifiants fournis par le Service. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la plus stricte confidentialité de ses Identifiants. La responsabilité de RICHEST MEDIA ne pourra être engagée en cas d'usage frauduleux ou abusif du Service dû à une divulgation volontaire ou involontaire à quiconque des dits Identifiants.

RICHEST MEDIA est en droit de modifier à tout moment les caractéristiques du Service.

L'Artiste ne peut diffuser via sa Fiche-Artiste et son Espace que des Œuvres et Éléments Visuels originales dont il est Titulaire des Droits.

L'Artiste devra conserver une copie des fichiers numériques hébergés par RICHEST MEDIA dans le cadre du Service. En aucun cas RICHEST MEDIA ne pourra être tenue responsable en cas de destruction des fichiers numériques hébergés.

L'Artiste accepte que RICHEST MEDIA puisse conserver, à sa discrétion, sans limitation de délai, le contenu fourni par les Artistes.

9. Modalités de communication au public des Œuvres

La consultation des Œuvres et Éléments Visuels se fera depuis sa Fiche-Artiste ou depuis toute autre page du Site. RICHEST MEDIA ne garantit pas la reproduction des Œuvres et Éléments Visuels par un tiers.

L'Artiste déclare donc être parfaitement informé et conscient du fait que les Œuvres et Éléments Visuels dont il assure la diffusion et toute exploitation via le Service pourront être reproduites par des tiers sur lesquels RICHEST MEDIA n'exerce aucun contrôle. La diffusion des Œuvres et Éléments Visuels se fait donc aux risques et périls de l'Artiste, l'Artiste assumant tous risques liés à la contrefaçon des Œuvres et Éléments Visuels sans garantie ni recours contre RICHEST MEDIA.

10. OBLIGATION ET PARTICIPATION

En considération de l'investissement réalisé par les Internautes-Contributeurs (accès aux Fiches-Artiste, l'Artiste aura l'obligation pendant toute la durée des présentes, de mettre à jour sa Fiche-Artiste et son Espace en y ajoutant régulièrement de nouveaux Contenus.

Il devra répondre dans la mesure du possible à toutes les sollicitations des Internautes-

Contributeurs (e-mails, messages sur le forum, commentaires, etc.) et devra participer à tous les événements destinés à la promotion du Site (chats, soirées, interviews, etc.).

11. LICITE DU CONTENU DE LA FICHE-ARTISTE ET DE L'ESPACE PRODUCTEUR

Il est rappelé à l'Artiste que l'ensemble des stipulations des CGU sont applicables au Service, notamment celles relatives au Contenu. En conséquence, les Œuvres et Éléments Visuels ne devront pas intégrer un Contenu qui violerait lesdites CGU et plus généralement les lois et règlements en vigueur.

Si RICHEST MEDIA est alerté par un tiers ou par quelque moyen que ce soit de l'illicéité d'un Contenu accessible par le Service ou transmis par le Service, RICHEST MEDIA, aura le droit de retirer immédiatement ce Contenu ou d'en rendre l'accès impossible, et conformément à l'article 6. I. 7. de la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, remettra les dits Contenus et les données d'identification de l'Artiste, sur leur demande, aux autorités judiciaires.

12. CONTRÔLE

En contrepartie du service de mise en ligne offert par RICHEST MEDIA et afin de tenir compte des engagements pris par RICHEST MEDIA envers les Internaute-Contributeurs, l'Artiste s'engage irrévocablement à signer une version papier des présentes.

13. DROITS DERIVES

L'Artiste concède à RICHEST MEDIA une licence exclusive d'utilisation de tous éléments (nom de l'Artiste, prénoms, noms patronymiques et tout pseudonyme utilisés par l'Artiste) relatif à son nom et autorise à titre exclusif RICHEST MEDIA à exploiter tous éléments (les images, photographies, images animées, dessins, portraits ou toute autre forme de représentation de l'Artiste, les logos de celui-ci, les éléments biographiques, ainsi que, de manière générale, les traits, caractéristiques, et attributs de personnalité relatifs à l'Artiste) relatifs à son image sous toutes formes, en entier ou par extraits, sur tous supports et configurations, et par tous moyens, connus ou à découvrir et notamment par voie de reproduction sur support graphique (publications, livres, albums, affiches, posters, autocollants, etc..) ou de fabrication d'œuvres d'art plastique ou appliqué (jeux, jouets, vêtements, objets publicitaires, etc...) plus généralement désignés sous le terme de " produits dérivés " ou " merchandising " et ce, en vue d'utiliser et d'exploiter et/ou de concéder à tout tiers, le droit d'utiliser et d'exploiter à des fins commerciales et/ou promotionnelles les Attributs de l'artiste dans le cadre de publicités, de recommandations publicitaires, de ventes au public de produits dérivés, d'associations de marques, de sponsoring, etc.

L'ARTISTE autorise ainsi RICHEST MEDIA à prospecter, négocier et conclure avec des tiers des contrats visant à accorder le droit d'exercer l'un quelconque ou l'ensemble des droits visés ci-dessus, sous réserve que RICHEST MEDIA demeure principalement responsable à l'égard de l'Artiste.

Il est ici précisé que les concessions et autorisations consenties à RICHEST MEDIA en vertu des présentes s'entendent pour tout pays et à titre exclusif, pendant toute la durée des présentes et pendant les 12 (douze) mois suivants, étant toutefois convenu que, d'une part, les contrats passés par RICHEST MEDIA avec des tiers à cet égard seront applicables jusqu'à leurs termes respectifs même si ceux-ci excèdent le terme de la durée d'exclusivité, et d'autre part, en cas d'exploitation directe par RICHEST MEDIA, celle-ci aura la faculté de continuer à vendre les produits restant dans ses stocks pendant un délai de 3 (trois) mois à compter du terme de la présente exclusivité.

En contrepartie du droit concédé par l'Artiste à RICHEST MEDIA en exécution du présent article, RICHEST MEDIA s'engage, en cas d'exploitation commerciale par RICHEST MEDIA (et/ou un tiers dans le cadre d'une autorisation concédée par RICHEST MEDIA), donnant lieu à rémunération pour RICHEST MEDIA, de produits ou services exploitant les Attributs de l'Artiste

objets du présent article à verser à l' Artiste 20% (vingt pour cent) des Recettes Nettes hors taxes encaissées par RICHEST MEDIA à ce titre.

Par " Recettes Nettes ", il convient d'entendre les recettes brutes encaissées par RICHEST MEDIA déduction faite de toutes taxes et retenues légales, de toute éventuelle commission d'intermédiaire et des coûts directs afférents à cette exploitation, lorsque RICHEST MEDIA (directement ou indirectement via ses affiliés) réalise et vend des produits dérivés.

L'artiste certifie être libre à la date de signature du présent contrat de conclure la présente concession de licence exclusive des éléments relatifs à son nom et d'accorder à RICHEST MEDIA la présente autorisation exclusive d'exploitation des éléments relatifs à son image, et certifie notamment n'avoir accordé à aucun tiers lesdits droits.

14. DUREE ET RESILIATION

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. L' Artiste aura le droit de supprimer son Compte d' Artiste et la Fiche Artiste associée à tout moment en suivant la procédure prévue à cet effet.

RICHEST MEDIA a la faculté de résilier le présent contrat, de plein droit, sans préavis ni indemnité à quelque titre que ce soit après simple notification à l' Artiste par e-mail.

15. STIPULATION GENERALE

Les présentes Conditions Particulières et les CGU constituent l'intégralité de la convention entre les parties relativement à leur objet. En cas de contradiction entre les CGU et les présentes, ces dernières prévaudront.

16. CONFLIT, COMPETENCES ET LOI APPLICABLE

Ces Conditions Particulières d' Artistes sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes.

Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables en matière de compétence juridictionnelle, les tribunaux d' Evry seront seuls compétents pour connaître de tout litige relatif aux présentes.

Conditions Particulières Artistes « MakeMeFamous.fr » en date du 22/12/2009